

Obl.	Code Ametys	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.				MCC SESSION 1					MCC SESSION 2				
							CM	TD	TP	EAD	Type	Nature	Durée	Coeff.	Remarques	Type	Nature	Durée	Coeff.	Remarques
L3 - Télécommunications et réseaux informatiques																				
SEM 5	I2LPCZQV	Semestre 5			30															
O	I2RBSZDJ		UE	UE501 Sciences pour l'ingénieur 1	6															
O	I2RBYX3E	ETRS501_ETRS	EC	Traitement des signaux	3	10,5	12			1 CT	E (DS)	1h30	75		1 CT	E (DS)	1h30	75		
								8		1 CI	E (DS)	1h00	25		RP		25			
X	I2RCD2TC	ETRS503_ETRS	EC	Bases et outils mathématiques de l'ingénieur - 1	3	12	16,5	3		2 CI	E (DS)	1h30	100		1 CT	E (DS)	1h30	100		
X	I2RCDDMMZ	ETRS504_ETRS	EC	Bases et outils mathématiques de l'ingénieur - 2	3	12	16,5	3		2 CI	E (DS)	1h30	100		1 CT	E (DS)	1h30	100		
O	I2RIZNRL		UE	UE502 Informatique pour l'ingénieur TRI 1	6															
O	I2RCIBVD	ETRS505_ETRS	EC	Programmation C	2	6	7,5	12		1 CT	E (DS)	1h30	100	+ pratique	1 CT	E (DS)	1h30	100		
O	I2RJS8PI	ETRS501_TRI	EC	Introduction programmation objet	2	10,5	9	12		1 CT	Pratique	1h30	100		1 CT	Pratique	1h30	100		
X	I2RCJC1T	INFO501_ETRS	EC	Algorithmique : structure de données complexes	2	9	9			1 CT	E (DS)	1h30	75		1 CT	E (DS)	1h30	75		
								12		1 CI	Pratique		25		RP		25			
X	KCUKWTFB	ENTR501_TRI	EC	Compétences en informatique d'entreprise 1	2		10			1 CT	Oral		100		RP		100			
O	I2RJ0GDT		UE	UE503 Ingénierie des réseaux et télécommunications	6															
O	I2RJMF3	ETRS502_TRI	EC	Réseaux IP	3	15	4,5			1 CT	E (DS)	1h30	67		1 CT	E (DS)	1h30	67		
								18		1 CT	Pratique	1h45	33		RP		33			
O	I2RJWEM4	ETRS504_TRI	EC	Téléphonies TDM et TOIP	3	12	7,5			1 CT	E (DS)	1h30	67		1 CT	E (DS)	1h30	67		
								12		1 CC	Pratique	1h30	33		RP		33			
O	KCUL34H7		UE	UE504 Administration systèmes et réseaux	6															
O	I2RJWVP8	ETRS503_TRI	EC	Administration Linux et Windows	3	4,5	18			1 CT	Pratique	1h45	100		1 CT	Pratique	1h45	100		
X	J7BOFAXN	INFO507_TRI	EC	Système d'exploitation	3	6	9			1 CT	E (DS)	1h30	75		1 CT	E (DS)	1h30	75		
								12		1 CI	Pratique		25		RP		25			
X	KFCMZKYS	ETRS508_TRI	EC	Compétences administration systèmes et réseaux	3		10			1 CT	Oral		100		RP		100			
O	KCULBDZV		UE	UE505 Transversales	6															
O	I70QLJOG	ANGL501_STIC	EC	Anglais	3		24	20		1 CC	Oral		1/3	Débat par équipes	RP		1/3			
										3-5 CC	Oral		1/3	Exposés par équipes	RP		1/3			

Obl.	Code Ametys	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.				MCC SESSION 1				MCC SESSION 2				
							CM	TD	TP	EAD	Type	Nature	Durée	Coeff.	Remarques	Type	Nature	Durée	Coeff.
X	KCUKEWEA	ENTR603_ETRS	EC	Compétences professionnelles d'entreprise 2	3			24			1 CT	Oral		100		RP		100	

Année :

Stage :

Possibilité de faire un stage facultatif d'au moins 1 mois, évalué en comptant pour l'obtention du diplôme de licence.

Évaluation : rapport de stage noté sur 20 comptant pour le semestre où il a été rendu

Bonification : note comprise en 10 et 15 = 0,25 points jury au semestre, note supérieure à 15 = 0,50 points jury au semestre.

Evaluations « Ecrit ou Oral » : en fonction des conditions sanitaires du moment

"Les notes obtenues dans les enseignements de sport proposés par le Service des sports suivis en dehors de la maquette par les étudiants donnent lieu à l'attribution d'une bonification 0 à 0.2 points sur la moyenne semestrielle calculée comme suit : bonification = points obtenus au dessus de la moyenne x 0.02."

Légende :

Obl. O : obligatoire, X : à choix, F : facultatif

Nat. Nature d'élément pédagogique

UE Unité d'Enseignement

EC Elément Constitutif de l'UE

MODU Module, ss-ensemble d'UE *

MATI Matière, ss-ensemble d'EC *

ECTS ECTS des UE / EC dans le semestre

Poids MODU Poids des modules dans l'UE/le semestre/l'année

Type CI : Contrôle intermédiaire, CC : Contrôle Continu, CT : Contrôle Terminal - pendant la période d'examens, CTa : Contrôle terminal anticipé - hors période d'examens, RP : Report de notes

Coeff. Poids des différents types d'évaluation (en %)

* non porteur d'ECTS

CM Cours magistral
TD Travaux dirigés
TP Travaux pratiques
EAD Enseignement à distance

Natures d'évaluation :

E (DM) *Ecrit : devoir maison*

E (DS) *Ecrit : devoir surveillé*

E (dossier) *Ecrit : dossier*

E (fiche) *Ecrit : fiche de lecture*

E (mémoire) *Ecrit : mémoire*

E (rap. stge) *Ecrit : rapport stage*

E (rapport) *Ecrit : rapport*

E ou O (t. sort) *Ecrit ou oral selon tirage sort*

Ecrit ou Oral *Ecrit ou Oral*

Ecrit et Oral *Ecrit et Oral*

Ecrit *Ecrit*

O (exposé) *Oral : exposé*

O (soutenance) *Oral : soutenance*

Oral *Oral*

P (exam. ligne) *Pratique : examen en ligne*

P (labo langue) *Pratique : labo de langue*

P (travail ligne) *Pratique : travail autonome en ligne*

Pratique *Pratique*

Assiduité *Assiduité à l'enseignement*

Les règles de compensation :

Le regroupement cohérent d'unités d'enseignement est l'année. La compensation est organisée pour chaque année, entre les deux semestres d'une même année (L1 : entre le semestre 1 et le semestre 2 ; L2 : entre le semestre 3 et le semestre 4 ; L3 : entre le semestre 5 et le semestre 6) si aucun des deux n'a pour résultat « défaillant ». Un semestre avec une moyenne inférieure strictement à 10 sur 20 est dit compensé si la moyenne annuelle – moyenne des deux semestres de l'année considérée – est supérieure ou égale à 10 sur 20. Lorsqu'un semestre n'a pas été validé en session initiale, la compensation annuelle prend en compte la meilleure des moyennes semestrielles de session initiale et à l'issue de la seconde chance. La compensation au sein d'un semestre est organisée pour chaque session, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients. Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès que l'étudiant a obtenu la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels éléments constitutifs évalués par assiduité. La validation du regroupement cohérent d'unités d'enseignement entraîne la validation des crédits correspondants. Un élément constitutif, une UE ou un semestre compensé n'entraîne pas à son niveau l'acquisition des crédits affectés.

Les règles de progression :

La poursuite d'études dans une nouvelle année (L2 ou L3) n'est possible que si tous les semestres des années antérieures ont été acquis individuellement ou compensés. Un étudiant à qui il ne manque qu'un semestre de l'année écoulée peut être autorisé à progresser dans l'année supérieure par le vice-président formation sur proposition du jury concerné, à condition que le nombre de crédits manquants dans le semestre non compensé soit inférieur ou égal à 6. Cette autorisation s'accompagne d'une inscription administrative dans l'année supérieure au cours de laquelle les crédits manquants doivent être validés. Un étudiant redoublant peut se voir proposer par l'équipe pédagogique de suivre par anticipation, « à crédit », des éléments constitutifs (EC) de l'un ou des deux semestres de l'année supérieure sans inscription administrative dans cette même année et dans les limites définies par l'équipe pédagogique dans son contrat pédagogique. En tout état de cause, le nombre de crédits européens correspondant aux éléments constitutifs suivis par anticipation ne peut dépasser 30 pour l'année.